

Rapport annuel

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION (SECTEUR PONTRIEUX)

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	4
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE	7
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	10
■	PERFORMANCE DU RESEAU	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	14
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	14
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	14
■	ÉTAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)...	14
■	AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A).....	14
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	14
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	15
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	15

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

PONTRIEUX COMMUNAUTE a intégré la nouvelle communauté d'agglomération GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION depuis le 1er janvier 2017.

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLOMERATION adhère aux services suivants :

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur son territoire, on a 4 services d'eau potable en 2017 :

- secteur GUINGAMP (affermage SUEZ)
- secteur PAIMPOL GOELO (affermage VEOLIA en 2017)
- secteur PONTRIEUX (affermage NANTAISE DES EAUX en 2017)
- secteur BOURBRIAC (affermage SAUR)

Le présent rapport ne concerne que le service du secteur de PONTRIEUX.

Les communes de ce service sont les suivantes : PLOUEC-DU-TRIEUX, PONTRIEUX, QUEMPEL-GUEZENNEC et SAINT-CLET.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

● *Mode de gestion en 2017*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société NANTAISE DES EAUX SERVICES en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2017.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

Avenant n°	Date	Objet
1	01/01/2014	Intégration de nouveaux équipements dans le périmètre d'affermage Modification de l'engagement sur le rendement de réseau Modification de l'assiette de consommation Intégration d'un SIG Traitement des surconsommations (loi Warsmann) Modification de la rémunération du délégataire

● *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2018 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 6 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société NANTAISE DES EAUX SERVICES sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, facturation du service assainissement (intégré au tarif), traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, de la peinture des ouvrages peints, des branchements, des branchements en plomb, des canalisations <6m, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des ouvrages de traitement, des peintures extérieures, des peintures intérieures
Prestations particulières	manutention et évacuation des boues et des sous produits, recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la peinture extérieure des réservoirs sur tour, de la voirie, des canalisations, des captages, des clôtures, des toitures, couvertures, du génie civil
Prestations particulières	Inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Prise d'eau du Rocher du Corbeau sur le TRIEUX SAINT-CLET Prélèvement d'eau de surface	100	342 562	331 145	-3,33 %
Total des prélèvements [m³]		342 562	331 145	-3,33 %

• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2016 [m³]	Importé en 2017 [m³]
SDAEP	0	2 600

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station du Rocher du Corbeau SAINT-CLET	2 000	296 790	302 315	+1,86 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	296 790	302 315	+1,86 %
Importations	0	2 600	
Total général	296 790	304 915	+3,61 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	2 470	2 527	+2,31 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	1	-50,00 %
Nombre total d'abonnements	2 472	2 528	+2,27 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

PLOUEC-DU-TRIEUX	633
PONTRIEUX	704
QUEMPEL-GUEZENNEC	670
SAINT-CLET	521
Total des abonnés	2 528

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2016	2017	Variation
Volume produit	296 790	302 315	+1,86 %
Volume importé	0	2 600	
Volume exporté	- 47 210	- 51 103	+8,25 %
Volume mis en distribution	249 580	253 812	+1,70 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	170 215	172 904	+1,58 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	15 139	7 343	-51,50 %
Volume total vendu aux abonnés	185 354	180 247	-2,76 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 68 m³ par an. Elle était de 69 m³ en 2016.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m³]	Exporté en 2017 [m³]
SDAEP	47 210	51 103
Volume total exporté	- 47 210	- 51 103

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	189,8	190,0	+0,11 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la société NANTAISE DES EAUX SERVICES sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX

2017

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,69	40,00	-6,30 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	42,69	40,00	-6,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement 80 mm et +	42,69	40,00	-6,30 %
	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,819	0,937	+14,41 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,669	0,937	+40,06 %
	Vente en Gros	0,410	0,415	+1,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,74	32,00	+19,67 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	26,74	205,24	+667,54 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	Abonnement 80 mm et +	26,74	1531,82	+5628,57 %
	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,4286	0,449	+4,76 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,3944	0,449	+13,84 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,1385	0,449	+224,19 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,0348	0,449	+1190,23 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,0348	0,449	+1190,23 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,0348	0,449	+1190,23 %
	Vente en Gros	0,1400	0,150	+7,14 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0528	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

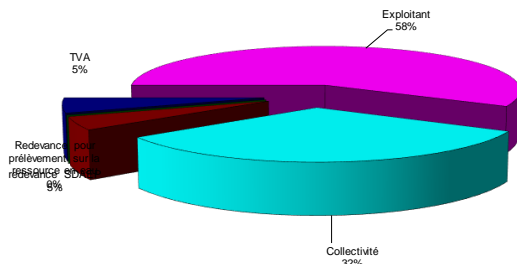
● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	152,13	152,44	+0,20 %
Collectivité	77,49	85,88	+10,83 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,34	0,00	
TVA	13,64	13,77	+0,95 %
Total [€ TTC]	261,60	264,09	+0,95 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,79 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,20 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0022 €/l

Répartition au 1^{er} janvier 2018



GUINGAMP PAIMPOL ARMOR ARGOAT AGGLO

EAU POTABLE : SECTEUR PONTRIEUX

2017

tarif domestique

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	42,69	40,00	-6,30 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	42,69	40,00	-6,30 %
	Abonnement 80 mm et +	42,69	40,00	-6,30 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,912	0,937	+2,74 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,819	0,937	+14,41 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,669	0,937	+40,06 %
	Vente en Gros	0,410	0,415	+1,22 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	26,74	32,00	+19,67 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	26,74	205,24	+667,54 %
	Abonnement 80 mm et +	26,74	1531,82	+5628,57 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,4286	0,449	+4,76 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,3944	0,449	+13,84 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,1385	0,449	+224,19 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,0348	0,449	+1190,23 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,0348	0,449	+1190,23 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,0348	0,449	+1190,23 %
	Vente en Gros	0,1400	0,150	+7,14 %
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0528	0,00	
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	152,13	152,44	+0,20 %
Collectivité	77,49	85,88	+10,83 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	6,34	0,00	
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	15,62	15,75	+0,83 %
Total [€ TTC]	299,58	302,07	+0,83 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+3,79 %

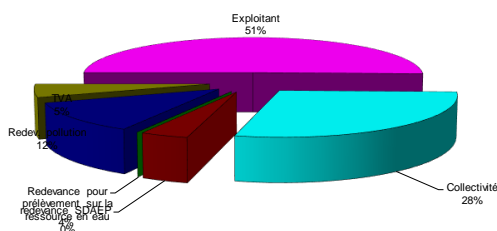
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,52 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

● *Recettes de la collectivité*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	129 098,48 €	132 227,91 €	+2,42 %
dont abonnements	65 133,82 €	67 972,48 €	+4,36 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 564,28 €	9 037,33 €	
Recettes de volume exporté	6 170,97 €	7 154,42 €	+15,94 %
Total recettes de vente d'eau	134 705,17 €	148 419,66 €	+10,18 %

● *Recettes de l'exploitant*

	2016	2017	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	273 709,46 €	261 279,80 €	-4,54 %
dont abonnements	105 828,51 €	107 880,42 €	+1,94 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	126,36 €	23 156,89 €	
Recettes de volume exporté	19 224,95 €	20 952,23 €	+8,98 %
Total recettes de vente d'eau	293 060,77 €	305 388,92 €	+4,21 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	18	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	18	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

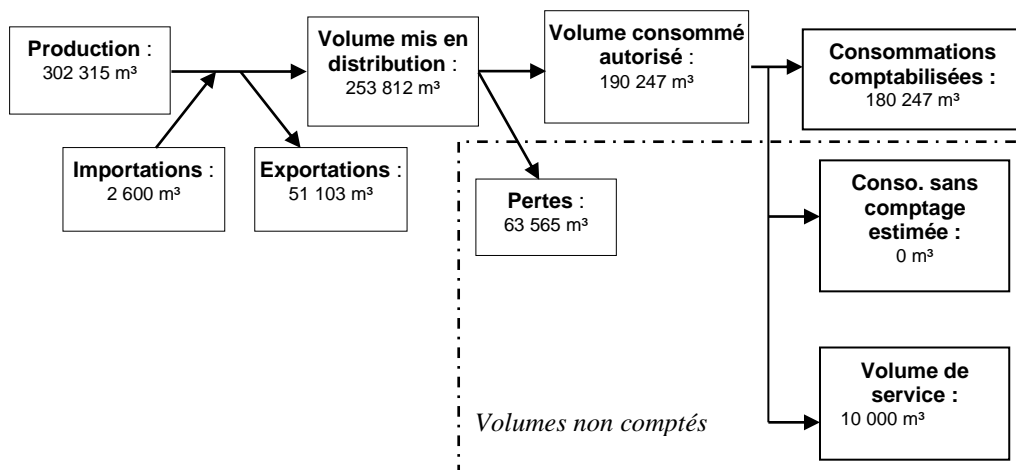
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	11
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	96

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 10 000 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	74,9 %	72,9 %	77,4 %	81,7 %	79,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	1,3	1,6	1,2	0,9	1,1

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	1,2	1,5	1,1	0,8	0,9

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	3,5	3,9	3,7	3,5	3,5
Seuil de rendement [%]	65,7 %	65,8 %	65,7 %	65,7 %	65,7 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0	0	0,400	0,2

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,06 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Saint Clet : renouvellement de 200 ml de canalisations	24 395€ HT

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	4	1
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	3	2
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,11 %	0,07 %

■ ETAT DE LA DETTE (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	5 851 263,58 €	5 497 594.93
Remboursements au cours de l'exercice	587 853,07 €	559 050.21
dont en intérêts	211 974,59 €	205 391.56
dont en capital	375 878,48 €	353 668.65

■ AMORTISSEMENTS REALISES (SUR L'ENSEMBLE DE LA COMPETENCE EAU POTABLE DE GP3A)

	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	925 271,28 €	928 567,70 €

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude sur la problématique de l'insuffisance du volume de stockage réservoir de Saint Clet	10 000 € HT
Réhabilitation du génie civil Réservoir de Pontrieux	80 000 € HT
Schéma directeur à l'échelle de GP3A	A définir

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	556,06 €	432,59 €